

## Informations légales

### Information Editeur :

Dénomination : Traveldif.com

Raison sociale : SAS DIRECT DIFFUSION – SAS au capital de 37 000 €

Siège social : 60, allées Jean Jaurès – 31000 Toulouse

Licence d'agence de voyages N° 031 00 0004 délivrée par la Préfecture de la Haute Garonne, France

RCS Toulouse 2000B240 – SIREN 428 899 587 – APE 633Z

Garantie financière : Caution bancaire BNP Paribas 0648 – 100 35 512

Assurance professionnelle : RCP 637889640000 Axa Assurances

### Information hébergeur :

Dénomination : DIRECT DIFFUSION

Raison sociale : SAS Direct Diffusion

Adresse : 60, allées Jean Jaurès – 31000 Toulouse

Téléphone : 05 61 62 44 88

Email : [service-reservation@traveldif.com](mailto:service-reservation@traveldif.com)

### Traitement des données personnelles – respect de la vie privée.

Les informations vous concernant collectées sur ce site sont destinées à Traveldif.com et ses partenaires.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (loi "Informatique et Libertés"), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit ou si vous ne souhaitez pas que nous communiquions ces données à nos partenaires,

Merci de nous en informer par courrier à l'adresse suivante :

Service clients de Traveldif.com, 60 allées Jean Jaurès 31400 Toulouse.

E-mail : [serviceclientele@traveldif.com](mailto:serviceclientele@traveldif.com)

### Nos offres de voyages :

La présentation des produits, prises de vue ou graphisme font l'objet d'une grande attention. Cependant, elle reste indicative et ne peut engager la responsabilité du fournisseur, ni même mettre en cause la validité de la commande. Toutes les offres de voyages proposées sur notre site ont une durée de validité limitée qu'il vous convient de vérifier avant toute commande.

Elles sont valables pour la France métropolitaine seulement.

Traveldif.com se réserve le droit de ne pas accepter une réservation pour raison de rupture de stock ou manque de disponibilité.

## Conditions de vente et d'utilisation du site traveldif.com

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par Traveldif.com, nous vous demandons de lire attentivement les présentes conditions générales de vente et d'utilisation.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par traveldif.com avec des non professionnels des voyages.

Selon le type de produit vendu, des conditions particulières s'appliquent.

Traveldif.com vend :

-de la billetterie, c'est à dire du transport aérien, maritime et/ou ferroviaire.

-des forfaits, au sens de l'article 2, loi du 13 juillet 1992 (« résultant de la combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le transport, le logement ou d'autres services touristiques (...) représentant une part significative dans le forfait »)

-de la location.

Ces prestations sont valables uniquement pour la France.

Les présentes conditions générales sont valables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette édition annule et remplace les versions antérieures. Votre contrat est régi par les conditions de vente en vigueur au jour de la passation de votre commande.

\* Tout client de traveldif.com reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente ainsi que tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, la prise de commande entraîne votre entière adhésion aux conditions générales et particulières de vente de Traveldif.com et votre acceptation sous réserve de l'intégralité de leurs dispositions au moment de l'inscription. Une quelconque dérogation au bénéfice du client n'apportera aucune novation aux présentes conditions. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des Conditions Générales n'emporte pas nullité de leurs autres dispositions.

\* Traveldif.com se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées par Traveldif.com.

Il est donc impératif que vous consultiez et acceptiez les conditions générales au moment où vous effectuez votre commande, notamment afin de vous assurer des dispositions applicables au moment de la commande.

\* Tout client de Traveldif.com reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente présentées ci-après, c'est à dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Les présentes conditions sont parties intégrantes du contrat de vente.

Leur texte peut également être obtenu sur simple demande adressée au siège de la société.

\* Vous êtes responsable financièrement de l'utilisation du site Traveldif.com tant en votre nom que pour le compte de tiers, y compris des mineurs. Vous garantisiez également la véracité et l'exactitude des informations fournies par vous-même ou tout autre membre de votre famille sur ce site.

Une utilisation du service de réservation de ce site frauduleuse ou qui ne correspondrait pas aux présentes conditions générales pourra entraîner le refus, à tout moment, de l'accès aux services proposés sur Traveldif.com.

\* Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste, toute prestation réservée sur Traveldif.com ainsi que les données conservées dans le système d'information de Traveldif.com ont force probante quant aux commandes passées par le client. Les données sur support informatique ou électronique conservées par Traveldif.com constituent des preuves et, si elles sont produites comme moyens de preuve par traveldif.com dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Nos conditions de vente sont constituées des conditions générales de vente qui découlent de la loi n°92-645 du 13 Juillet 1992 et des conditions particulières de vente Traveldif.com pour la vente des voyages à forfait et des vols secs.

Toute réservation de l'une de nos offres suppose l'adhésion totale de l'acheteur à ces conditions.

## Conditions générales de vente – Extraits du Code du Tourisme

Vente d'un forfait touristique (séjour, voyage... ou au moins deux prestations combinées) : les conditions générales sont celles du décret n°94-490 du 15 Juin 1994 (articles 95 à 103) pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 Juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Extrait du décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation ou à la vente de voyages ou de séjours.

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° - La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés,

2° - Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil,

3° - Les repas fournis,

4° - La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit,

5° - Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement,

6° - Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix,

7° - La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ,

8° - Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde,

9° - Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret,

10° - Les conditions d'annulation de nature contractuelle,

11° - Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après,

12° - Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme,

13° - L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1° - Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur,

2° - La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates,

3° - Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour,

4° - Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil,

5° - Le nombre de repas fournis,

6° - L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit,

7° - Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour,

8° - Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après,

9° - L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes, afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou les prestations fournies,

10° - Le calendrier et les modalités de paiement du prix : en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour,

11° - Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur,

12° - Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour l'inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée, par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés,

13° - La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus,

14° - Les conditions d'annulation de nature contractuelle,

15° - Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102, et 103 ci-dessous,

16° - Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur,

17° - Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus,

18° - La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur,

19° - L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a)-Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur

b)-Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art.99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes

et afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées,

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art.103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposé des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix,

- soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles -ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Vente d'un vol sec : Conformément aux articles 14 et 21 de la loi 92-645 du 13/07/1992, les dispositions des articles 95 et 103 du décret 94.490 du 15 juin 1994 ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

Traveldif.com n'est pas un transporteur aérien, mais commercialise des places d'avion au nom et pour le compte des transporteurs aériens. L'achat de vols secs par l'intermédiaire de traveldif.com implique l'entière adhésion sans réserve aux conditions de vente de traveldif.com.

## Conditions particulières de vente communes à la vente d'un forfait ou d'un vol sec

Traveldif.com est titulaire d'une licence d'agent de voyages délivrée par la Préfecture de Haute Garonne, (licence n°031 00 0004), possède une assurance responsabilité civile professionnelle (contrat n° 637889640000 AXA ASSURANCES) et une garantie financière (BNP).

### RESERVATION – REGLEMENT

Pour toute commande réalisée sur le site Internet de Traveldif.com ou par téléphone, le règlement intégral du prix est exigé au moment de l'inscription. Aucun acompte n'est accepté.

Le nombre de places est limité et l'aller-retour est obligatoire (sauf mention spéciale). Le trajet retour doit être réservé simultanément à l'aller, sa validité peut varier selon la destination et les périodes.

Les retours "open" ne sont pas autorisés sur nos charters.

Pour toutes les commandes effectuées via le site web Traveldif.com aucun frais de réservation n'est exigé. Les frais de réservation restent acquis à l'agence en cas d'annulation.

Pour toutes les commandes effectuées par téléphone ou dans l'agence Traveldif.com à Toulouse, 15 € de frais de réservation sont exigés. Les frais de réservation restent acquis à l'agence en cas d'annulation.

### PRIX – REVISION DU PRIX

Les prix et les dates indiqués dans le catalogue vous seront confirmés au moment de l'inscription. Ils ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de l'édition (Juillet 2009).

Notamment pour les principales monnaies :

1 USD = 0,701 €	1 TND = 0,530 €	1 MTL = 2,259 €
1 GBP = 1,115 €	1 MAD = 0,086 €	1 SEK = 0,091 €

**TAXES D'AEROPORT ET SURCHARGES** : conformément à la réglementation en vigueur, les prix d'appel sont affichés TTC (Toutes Taxes Comprises). Les taxes d'aéroport et des surcharges (de sécurité ou de carburant) sont données à titre indicatif et leur montant peut évoluer. Le participant qui s'inscrit en accepte par avance la répercussion éventuelle quelle que soit la date où elle intervient et ce jusqu'au moment du départ.

### REVISION DU PRIX :

Toute modification de ces conditions postérieures à l'inscription et notamment une fluctuation des taux de change, des tarifs de transport, du coût des carburants ou de l'évolution des conditions économiques ou politiques des pays visités peut entraîner une augmentation du prix.

Nous nous réservons alors le droit de répercuter ces hausses et de réajuster nos prix. Si la hausse dépasse 3% du montant TTC du voyage, au moins un mois avant la date de départ, un décompte sera remis au client justifiant cette modification et détaillant l'incidence sur le prix, qu'il pourra accepter ou refuser. En cas de refus, celui-ci sera remboursé des sommes déjà versées sans autre indemnité.

Pour information, dans un souci de transparence, CHARTER DIFFUSION indique que pour les vols spéciaux affrétés par CHARTER DIFFUSION et opérés par la Compagnie Europe Airpost, les tarifs aériens ont été calculés sur la base du cours du baril, selon l'indice Platts établi à 474.84 USD/tonne pour un taux de change de 1 USD = 0,7581 Euros. En cas d'évolution de ces éléments, les tarifs pourront être revus à la hausse ou à la baisse.

### COMMANDES

Nous ne prenons en compte que des commandes fermes et irrévocables. Après la prise de connaissance et l'acceptation des conditions de ventes générales de traveldif.com nous ne pouvons traiter votre commande que lorsque vous nous avez communiqué vos coordonnées bancaires.

Nous honorons les commandes dans la limite des places disponibles. En effet, le site traveldif.com accepte les commandes, et gère la disponibilité des places mais il peut s'avérer que certaines destinations proposées nécessitent une confirmation « manuelle » auprès des prestataires. L'attribution d'un numéro de commande ne signifie donc pas que le service est disponible, pour ces destinations (mention sur la fiche produit : en attente de confirmation).

Votre compte n'est débité que lorsque nos agents de réservation ont enregistré la confirmation de la disponibilité de la prestation chez le ou les fournisseurs.

Nous vous informons de l'état d'avancement de votre commande dans les trois jours ouvrables suivant sa réception, par téléphone, fax ou e-mail. L'envoi de votre facture et des documents de voyage fait office de confirmation.

Pour les réservations de locations de vols secs, un accusé de réception faisant office de confirmation et de facture vous est adressé dans les trois jours ouvrables suivant la passation de votre commande à l'adresse mail que vous nous aurez communiquée lors de votre commande. Nous pouvons cependant être amenés à vous contacter si toutefois le fournisseur nous informait de l'indisponibilité de l'offre. Dans ce cas nous procédons au remboursement immédiatement.

Lorsque vous commandez un voyage à forfait, un contrat de vente vous est adressé par la société Traveldif.com. Vous devez nous le renvoyer daté et signé au Service Réservation, traveldif.com, 60 allées Jean Jaurès 31000 Toulouse. Vos documents de voyage (titre de transport et/ou vouchers) ne vous seront adressés ou remis qu'à réception de ce contrat.

### MODE DE PAIEMENT

Sur le site : **paiement par carte** : Au moment où vous avez cliqué sur le logo du paiement par carte, vous êtes dirigés sur le serveur Mercanet de BNPParibas. Dès lors, la liaison est sécurisée via le protocole SSL à 128 bits (en plus du cryptage des données). Vous serez de retour sur notre site à l'issue de l'opération de paiement. Toutes vos données personnelles indispensables au traitement de vos commandes seront cryptées (nom, adresse, coordonnées bancaires) au moment de leur saisie. Au cours de leur transfert via Internet, il est alors impossible de les lire. Les frais de modification de numéro de carte après débit, vous seront facturés 1% du total

de la commande. La photocopie de la carte bancaire servant au paiement de votre commande peut vous être demandée, ainsi que celle du passeport ou de la carte d'identité du porteur de la carte bancaire, et celle du passager.

En Agence : avec 15 € de frais d'agence par personne. Paiement en espèce, par carte bancaire ou par chèques vacances.

### **REMISE DES DOCUMENTS DE VOYAGE**

Pour les réservations de voyages à forfait ou séjours et hébergement, les vouchers, « bons d'échanges », pour les rendez-vous à l'aéroport et/ou les prestations terrestres " (hôtels, transferts, etc.) vous sont adressés principalement par fax ou e-mail. L'acheteur communique une adresse " électronique " ou un numéro de télécopie à laquelle Traveldif.com pourra lui adresser certains documents relatifs à son voyage. En cas de transmission erronée par le client de ses coordonnées, traveldif.com décline toute responsabilité en cas de non-exécution ou de mauvaise exécution du voyage.

Les titres de transport sur vols charters sont remis à l'aéroport sur présentation de la convocation au comptoir de charter diffusion.

Pour les réservations de location/résidence ou hôtel (sans transport) un bon d'échange ou un voucher est joint au mail de confirmation.

Le mode de remise des documents de voyage et/ou titre de transport figure sur la convocation et est fonction du délai disponible entre la date d'émission des billets et la date de votre départ et/ou du type de prestation.

Les frais de fax par l'intermédiaire d'un bureau de poste et les Chronopost sont à votre charge.

Si pour quelle que raison que ce soit, vous n'aviez pas reçu les documents nécessaires à votre voyage ou réservation, dans les délais prévus aux présentes conditions, il vous appartiendrait de nous le faire savoir et de nous donner les moyens de vous les adresser, à vos frais. Aucun remboursement ne pourra être accordé en cas de non respect de cette procédure, même si vous n'avez pas bénéficié de la prestation.

### **DUREE DU VOYAGE :**

Les prix indiqués sur notre site sont calculés de manière forfaitaire (basés sur un nombre de nuits, ne répondant pas forcément à un nombre de jours entiers). La durée du voyage est ainsi calculée du jour de la convocation jusqu'au jour de retour.

### **RESPONSABILITE DU VOYAGEUR :**

Toutes les demandes spéciales telles que des demandes relatives aux personnes handicapées avec ou sans fauteuil roulant, excédant de bagages, repas spéciaux, transport d'instruments de musique doivent être adressées par écrit à

traveldif.com dès que possible. Traveldif.com déploiera ses meilleurs efforts afin que toute demande de cette nature soit respectée par le fournisseur de la prestation visée une fois qu'elle aura été communiquée au fournisseur. Traveldif.com ne peut cependant garantir aucune de ces demandes même si elles lui ont été communiquées sans que traveldif.com ne formule de réserve. Traveldif.com ne peut donc en aucun cas être tenue pour responsable de tous dommages pouvant résulter de l'absence de prise en compte d'une demande spéciale.

Aucun remboursement ne sera accordé si le client demande sur place une modification des prestations.

Traveldif.com ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou du vol pendant les voyages et séjours, des objets ou effets personnels des clients.

### **FORMALITES DOUANIERES ET ADMINISTRATIVES**

Pour les voyages à l'étranger la carte d'identité ou éventuellement le passeport ou le visa selon le cas est obligatoire.

**Attention, les noms et prénoms des participants qui figurent sur leurs documents de voyages (réservations, titres de transports, bons d'échanges) doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur leurs pièces d'identités, passeports, visas etc.**

Les indications fournies dans ce site s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Il appartient aux ressortissants d'autres pays de se renseigner auprès des autorités compétentes sur les formalités nécessaires pour effectuer le voyage et de se munir des documents nécessaires.

Si un participant n'était pas en possession de ses papiers d'identité ou visa et de ce fait ne soit pas admis dans le pays étranger, celui-ci ne pourrait prétendre à aucun remboursement de la part de traveldif.com et serait tenu responsable des frais éventuels occasionnés.

Pour les mineurs et enfants : en plus des pièces d'identité obligatoires, il est conseillé aux parents qui l'accompagnent de se munir du livret de famille. Si le mineur sort du territoire avec un seul de ses parents, il est recommandé de se munir de tout document permettant de justifier auprès de la Police de l'Air et des Frontières qu'il a l'autorisation de voyager seul avec l'enfant hors du territoire : Livret de famille, autorisation écrite de l'autre parent, justificatif de garde, .... Si le mineur sort du territoire accompagné d'une tierce personne, il doit disposer en plus d'une autorisation de sortie du territoire français en cours de validité, délivrée par le commissariat de police ou à défaut par la mairie. Un mineur non accompagné ne peut s'inscrire sur un de nos voyages.

### **BAGAGES**

En règle générale, le poids des bagages maximum autorisé est de 20 Kg par personne sur les vols réguliers et de 15 kg par personne sur les vols charters.

Pour des raisons de sécurité, les compagnies aériennes interdisent le transport dans les bagages en soute et en cabine, de certains articles. La liste est indiquée sur le titre de transport ou disponible auprès de la compagnie aérienne concernée.

Ne jamais mettre dans les bagages des objets de valeur ou fragiles ainsi que bijoux et médicaments. Pendant d'éventuelles excursions ou transferts, ne jamais laisser de bagages, d'objets ou de vêtements à l'intérieur des autocars (en dehors des soutes prévues à cet effet) ou des véhicules pendant les arrêts.

Traveldif.com ne pourrait être tenu responsable des vols, dommages ou pertes des bagages, objets ou vêtements durant le voyage, ni des surplus de bagages non embarqués par la compagnie. Pour les bagages volumineux, une demande particulière écrite devra nous être adressée, mais nous ne pouvons garantir son acceptation par la compagnie. Les frais d'acheminement resteront à la charge du passager.

En cas de litige bagages (acheminement tardif, vol, perte ou détérioration de bagages), il est impératif de déposer plainte auprès des autorités compétentes du lieu ou d'établir un constat d'irrégularité auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport d'arrivée en cas de

sinistre bagages pendant un vol. Dans ce dernier cas, en l'absence de ce document, il sera présumé que le bagage a été livré en bon état dans les conditions fixées par la compagnie. Traveldif.com ne pourrait être tenu responsable des vols, dommages ou pertes de bagages, objets ou vêtements durant le voyage, ni des surplus de bagages non embarqués par une compagnie aérienne.

#### **ARTICLES DANGEREUX :**

Pour des raisons de sécurité, les passagers ne sont pas autorisés à transporter dans leurs bagages des articles dangereux, tels que ceux répertoriés ci-dessous (liste non exhaustive).

Gaz comprimés (à l'état liquide, inflammables, non inflammables et toxiques), tels que le butane, l'oxygène, l'azote liquide, les bouteilles de plongée sous -marine, et les cartouches de gaz comprimé.

Substances corrosives, telles que les acides, les alcalis, les piles hydroélectriques et les dispositifs contenant du mercure (par exemple, les thermomètres).

Explosifs, munitions (notamment les cartouches à blanc), pistolets, fusées de feu d'artifice, fusées éclairantes et amorces de pistolet.

Armes à feu/Pistolets

Liquides et solides inflammables, tels que le gaz à briquet, les allumettes, les allume-feu, la peinture ou les diluants.

Matières radioactives

Mallettes et porte-documents équipés de dispositifs d'alarme.

Matières oxydantes, telles que les décolorants et les peroxydes.

Poisons et agents infectieux, tels que les insecticides, les dés herbants et les matières virales vivantes.

Autres articles dangereux tels que les matériaux aimantés, les substances nocives ou irritantes.

Le passager peut transporter, en faibles quantités, les médicaments et articles de toilette nécessaires à son voyage, tels que de la laque, du parfum et des médicaments contenant de l'alcool.

#### **BAGAGES A MAIN :**

Vous avez le droit de prendre avec vous en cabine un bagage à main. La réglementation européenne impose les conditions suivantes pour les bagages en cabine : Poids maximum : 5 kg et dimensions maximales : 56 cm \* 45 cm \* 25 cm.

Depuis le 6 Novembre 2006, sont interdits les liquides, gels, pâtes, crèmes et aérosols de plus de 100ml en bagages à main. Les contenants de moins de 100ml devront être disposés dans un seul sac en plastique transparent fermé d'une dimension de 20cmX20cm. Pour plus de renseignements : [http://www.dgac.fr/html/actu\\_gd/actu2006/comsurete.pdf](http://www.dgac.fr/html/actu_gd/actu2006/comsurete.pdf)

#### **ANNULATIONS**

L'annulation de votre commande pour quelle que raison que ce soit ne vous dispense pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevable auprès de la société Traveldif.com.

Dans ces conditions nous vous conseillons vivement de contracter l'assurance annulation Assurvoyages.

Toute annulation ne sera prise en compte que si elle est adressée par écrit à Traveldif.com. La date de réception du document fera foi pour la date d'annulation. Des frais seront retenus par rapport à la date du départ selon les barèmes indiqués aux paragraphes ci-dessous.

#### **FRAIS D'ANNULATION :**

Sauf mention particulière dans le contrat. En cas d'annulation d'un participant, des frais lui seront retenus par rapport à la date du départ :

Sauf mention particulière dans le contrat. En cas d'annulation d'un participant, des frais lui seront retenus par rapport à la date du départ :

Plus de 30 jours avant le départ :

pour les voyages sans transport : 30 € de frais de dossier par personne non remboursable par l'assurance

pour les voyages en avion : 80 € de frais de dossier par personne non remboursable par l'assurance

De 30 à 21 jours : 75 % du prix du voyage par personne.

Moins de 20 jours : 100 % du prix du voyage par personne.

Aucun remboursement n'interviendra si le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation. En cas d'interruption de séjour les prestations non utilisées ne donnent droit à aucun remboursement compensatoire.

Les frais d'annulations ainsi que les prestations non utilisées en cas d'interruption de séjour peuvent être couverts selon les causes de l'annulation par l'assurance complémentaire (si celle-ci a été souscrite). En cas d'annulation quelle qu'en soit la cause, les frais extérieurs au forfait et d'ores et déjà engagés par vous (délivrance des visas, autres documents de voyage, frais de vaccination...) ne peuvent faire l'objet d'un quelconque remboursement.

#### **RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit nous être adressée par lettre recommandée dans un délai de 15 jours après le retour du voyage.

Passé ce délai aucune réclamation ne sera recevable.

#### **APTITUDE AU VOYAGE**

Certains voyages exigeant un minimum d'aptitude physique et psychique, Traveldif.com se réserve, en tout état de cause, la possibilité de refuser l'inscription de personnes qui ne répondraient pas à ces exigences et seraient dans l'incapacité de fournir un certificat médical d'aptitude. Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé et signaler au moment de l'inscription tout état de grossesse, handicap ou infirmité qui pourrait nuire au bon déroulement du voyage. Traveldif.com ne saurait être tenu responsable d'une insuffisance physique révélée au cours d'un voyage si le client ne l'a pas informé au moment de l'inscription.

Certains transporteurs, notamment aériens, peuvent refuser l'embarquement aux femmes enceintes ou aux personnes présentant un handicap en raison du risque encouru pendant le transport. Pour ces raisons, CHARTER DIFFUSION se réserve le droit de refuser leur inscription.

#### **RESPONSABILITE :**

L'agence Traveldif.com ne pourra être tenue responsable :

- envers les différents prestataires de services (compagnies aériennes, transporteurs routiers...) ; la responsabilité de Traveldif.com ne saurait se substituer à la responsabilité de ces prestataires français ou étrangers qui est limitée en cas de dommages ou de plaintes de toute nature.

- en cas de modifications survenant à la suite d'événements imprévisibles ou de leurs conséquences tels que les attentats, les faits de guerre, les grèves, les manifestations, les embouteillages, les pannes, les retards de correspondance dans les transports.

Les frais supplémentaires ou les pertes occasionnés par ces événements restent à la charge des participants notamment en cas de rerouting.

D'autre part, si des prestations (hébergement, repas, visites...) n'ont pu être fournies suite à des événements imprévisibles aucune somme ne sera remboursée.

Par ailleurs, la responsabilité de Traveldif.com ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants et Traveldif.com ne pourra pas être tenu responsable :

- des incidents, accidents ou dommages qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

- en cas de perte ou vol des billets d'avion.

- le mineur reste sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale (ou de son accompagnant majeur) pendant toute la durée du voyage, quelques soient les activités pratiquées (randonnée, randonnée chamelière, bateau, quad...).

- pour des dommages causés lors d'activités, de visites, de sorties ou de prestations annexes ou facultatives effectuées par des participants et non prévues dans le programme.

Toute réclamation doit nous être adressée par lettre recommandée dans un délai de 15 jours, après le retour du voyage.

Passé ce délai aucune réclamation ne sera recevable.

#### **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Conformément aux dispositions de la loi du 13/07/1992, traveldif.com a souscrit, auprès d'AXA ASSURANCES, 21 rue de Chateaudun, Paris 9e, un contrat d'assurance RCP n° 637889640000 garantissant la prise en charge des dommages corporels, matériels et immatériels confondus causés à ses clients ou à des prestataires de services.

#### **CESSION - REPORT – MODIFICATION :**

Toute cession de contrat doit nous être signalée au moins 7 jours ouvrables avant le départ. Pour les voyages en avion, selon les compagnies aériennes des frais de modification pourront être appliqués et seront à la charge du client.

Tout report de date de départ de la part d'un voyageur entraînera l'application des frais d'annulation selon le paragraphe ci-dessus.

Dans le cas où le participant apporterait des modifications à son contrat de réservation initial (notamment : modification de nom ou prénom y compris l'orthographe de ceux-ci, changement de ville de départ...), des frais de modifications seront appliqués et seront à la charge du client.

#### **RESERVES**

Les prix indiqués dans ce site sont à titre d'information et, dans un souci constant d'amélioration, traveldif.com se réserve le droit de modifier le programme et le choix des prestataires sans préavis. Documents sous réserves d'erreurs typographiques. Photos et illustrations non contractuelles.

Certains chantiers ou travaux peuvent modifier la perspective d'un lieu géographique, d'un hôtel etc... traveldif.com ne pourra être tenu responsable de ce changement.

## **Conditions particulières de vente d'un voyage à forfait**

**L'achat des programmes ou des séjours auprès du site Internet traveldif.com, entraîne l'entière adhésion du client aux conditions générales de traveldif.com et l'acceptation sans réserve de l'intégralité des dispositions de ces conditions générales.**

#### **NOS PRIX COMPRENNENT :**

-si il y a lieu, le transport aérien (selon le programme ou les formules de voyage) ;

-le logement : pour l'hébergement en hôtel, base chambre double équipée de bains ou douche et W.C., et pour tout autre hébergement, se reporter aux informations mentionnées sur la fiche produit;

-les repas (selon description dans les programmes) avec services et taxes inclus ;

-la rémunération des guides locaux et de l'accompagnateur le cas échéant ;

-les entrées des visites prévues : musées, monuments, parcs, grottes... ;

-l'assurance assistance/rapatriement contrat Europ Assistance France n° 53 788 971 offerte par Traveldif.com (voir conditions et limitations contrat Assistance et rapatriement).

N.B. : la formule demi-pension comprend autant de repas que de nuits prévues dans le séjour.

#### **NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :**

-les boissons (y compris l'eau en carafe dans certains pays) et extras aux repas (sauf mention spéciale) ;

-les dépenses personnelles ;

-le supplément chambre individuelle ;

-les taxes d'aéroport (sauf mention contraire)

-les prestations facultatives ;

-l'assurance annulation et vol bagages ;

-la garantie annulation (cas de voyages sans transport)

-d'une façon générale toute prestation non mentionnée.

### **ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR :**

Nous nous réservons le droit d'annuler un voyage :

- en cas d'événements, circonstances ou conditions particulières imprévues, liés notamment à une situation locale à risque (sécurité des participants, politique, sanitaire, conditions climatiques, catastrophe naturelle,...),
- en cas de force majeure,
- en cas de refus ou non obtention de documents ou autorisations nécessaires permettant l'entrée dans un pays,
- en cas de nombre insuffisant de participants : pour les voyages utilisant des vols spéciaux, si un nombre minimum de 130 passagers au total sur le vol n'est pas atteint à l'aller ou au retour, Dans ce cas, les clients en seront avisés au plus tard 21 jours avant le départ.

Dans ces cas les participants ne pourront prétendre qu'au remboursement des sommes versées sans autre indemnité.

### **HORAIRES ET LIEUX DE DEPART OU DE RETOUR :**

Les itinéraires ne sont pas définitifs ni contractuels. Ils peuvent être modifiés et seront confirmés sur la convocation qui est adressée environ 8 jours avant le départ.

Si un participant n'est pas en possession de sa convocation au plus tard quatre jours avant le départ il lui appartient de le signaler et de se renseigner auprès de Traveldif.com par mail : [service-reservation@traveldif.com](mailto:service-reservation@traveldif.com) ou par téléphone (pendant les horaires de l'agence) au 05 61 62 44 88.

### **DESCRIPTIFS HOTELS ET ACTIVITES :**

Les descriptifs des hôtels, les activités et services proposés indiqués dans ce catalogue sont valables au moment de l'édition de la brochure (Janvier 2009). En avant ou arrière saison, certaines activités peuvent ne pas être en place, une partie des installations (restaurant, piscine, etc.) peut être fermée et des travaux d'aménagement en cours. De manière générale, l'animation et les activités sportives peuvent varier en intensité en fonction de l'occupation de l'établissement et des conditions climatiques. Il se peut, notamment en haute saison, que le nombre de parasols, chaises longues, matériel sportif, etc., soit insuffisant. Les horaires et ouvertures des bars, restaurants, et discothèques, etc., peuvent être irréguliers et dépendent de la direction de l'établissement. Dans de tels cas, la responsabilité de Traveldif.com ne saurait être engagée.

Par ailleurs, les activités sportives proposées gratuitement par les établissements (notamment mise à disposition de planches à voile, bateaux, arcs...) sont soumises à disponibilité du matériel sur place et sont destinées le plus souvent à des débutants ou des personnes souhaitant pratiquer occasionnellement le sport proposé.

### **HEBERGEMENT :**

**CHAMBRE INDIVIDUELLE :** Le supplément demandé pour l'attribution d'une chambre individuelle ne nous engage que dans la mesure où nous pouvons l'obtenir des hôteliers. Leur nombre est limité et elles n'offrent pas nécessairement un confort identique aux chambres doubles bien que plus chères. Si exceptionnellement sur certaines destinations pour lesquelles nous ne pouvons obtenir des garanties, une ou plusieurs nuits en chambre individuelle n'ont pu être fournies, nous en rembourserions le supplément au prorata.

**CHAMBRE A PARTAGER :** Le voyageur s'étant inscrit seul et qui souhaite une chambre à partager (accord sous réserve) accepte par avance l'obligation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle dans le cas où l'organisation n'a pu satisfaire sa demande.

**CHAMBRE TRIPLE :** Sous réserve de disponibilités. En réalité il s'agit dans la plupart des établissements hôteliers d'une chambre double dans laquelle on ajoute un lit d'appoint (lit de camp le plus souvent).

**CLASSIFICATION DES HOTELS :** Traveldif.com retranscrit dans la description de ses voyages la classification officielle agréée aux hôtels par les autorités de chaque pays. Il est à noter que ces « normes locales » et le nombre d'étoiles ne correspondent pas nécessairement aux normes de classifications françaises.

### **FRAIS D'ANNULATION**

Sauf mention particulière dans le contrat. En cas d'annulation d'un participant, des frais lui seront retenus par rapport à la date du départ :

Plus de 30 jours avant le départ : 80 € de frais de dossier par personne non remboursable par l'assurance

De 30 à 21 jours : 75 % du prix du voyage par personne.

Moins de 20 jours : 100 % du prix du voyage par personne.

### **ASSURANCE**

#### **ASSISTANCE / RAPATRIEMENT**

Afin que nos clients bénéficient d'un minimum d'assistance, Traveldif.com a souscrit auprès d'Europ Assistance France la police n°53 863 663 (la garantie assistance – rapatriement). Cette assurance vous est offerte lors de l'achat d'un voyage à forfait (voir conditions et limitations).

#### **ASSURANCE / ANNULATION**

L'assurance annulation / vols bagages n'est pas incluse dans nos tarifs. Pour votre tranquillité et si vous n'êtes pas couverts, nous vous proposons en option un contrat souscrit auprès d'Assur-Voyage n°120 500 Artas (assurances facultatives).

Les modalités des 2 contrats d'assurances pré-cités sont consultables sur notre site Traveldif.com.

(Pour les voyages dans l'Union Européenne (excepté la Grande-Bretagne), il est conseillé de se munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie nécessaire en cas d'hospitalisation. Vous pouvez vous la procurer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie.)

## Conditions particulières de vente vols secs

### PARCOURS, HORAIRES, COMPAGNIES, AEROPORTS, CONFIRMATION RETOUR

Nos départs en vols charters sont réalisables avec un minimum de participants variant suivant la capacité totale de l'appareil. Dans le cas où le minimum demandé au départ d'une ville n'est pas atteint, traveldif.com se réserve le droit d'acheminer les passagers par autocar vers un autre aéroport de son choix.

Par ailleurs, qu'il s'agisse de vol charter ou régulier, les compagnies aériennes se réservent le droit en cas de faits indépendants de leur volonté ou de contraintes techniques, d'acheminer les passagers par tout moyen de transport de leur choix avec une diligence raisonnable, de modifier les types d'appareils, le parcours et les horaires, de regrouper sur un même aéroport plusieurs villes de départ prévues sans qu'aucun dédommagement ne puisse être revendiqué.

Les vols peuvent être directs (avec ou sans escale) ou comporter des changements d'appareil lors des escales.

De plus en plus, en raison de l'intensité du trafic aérien et suite à des événements indépendants de notre volonté

(Grèves, incidents imprévisibles, météo...) des retards peuvent avoir lieu. Dans ce cas, aucune indemnisation ne pourra être accordée.

Compagnies et aéroports : le nom de la compagnie et les noms d'aéroports, lorsque la ville desservie en comporte plusieurs, sont également cités à titre indicatif et peuvent être modifiés sans donner lieu à un dédommagement. En cas de changement d'aéroport, les frais de navette, taxi, bus, parking etc. restent à la charge du client. Convocations à l'aéroport : les convocations sont communiquées au client dès que Traveldif.com connaît les horaires définitifs et les lieux de convocation. Il arrive que cela soit quelques jours seulement avant le départ.

Dans le cas d'un vol charter, le passager doit confirmer son vol retour 72 heures à l'avance auprès de notre correspondant local, dont les coordonnées figurent sur les convocations.

Traveldif.com recommande à tous ses passagers de se présenter à l'enregistrement de leur vol deux heures avant l'heure de départ prévue. Généralement, dans tous les aéroports, l'enregistrement se termine 30 minutes avant l'heure de départ prévue. Traveldif.com se réserve le droit d'annuler votre réservation et de vous refuser l'accès à bord de l'appareil sans remboursement si vous ne vous présentez pas à temps à l'enregistrement.

Nous conseillons aux passagers qui effectuent leur réservation longtemps de l'avance à re-confirmer leur vol aller/retour dans les 72 heures précédant le départ.

**Horaires :** Pour les voyages en avion, lorsqu'il ne s'agit pas de vols réguliers, Traveldif.com n'est pas responsable du fait que les horaires lui soient communiqués tardivement par les compagnies jusqu'à moins de huit jours avant le départ. Le départ et le retour peut être aussi matinal que tardif. Si en raison de ces horaires imposés par les compagnies, les première et dernière journées sont écourtées, Traveldif.com ne saurait en être tenu responsable et n'effectuera aucun remboursement. Dans ces cas, Traveldif.com répondant du bon déroulement du voyage ne prévoit pas de visite le premier et le dernier jour.

**Modifications :** En règle générale, les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Les modifications d'horaires ou d'itinéraires, escales, retards, correspondances manquées, annulations de vol, changements d'aéroport font partie des contraintes spécifiques au transport aérien. Elles sont, la plupart du temps, liées à l'encombrement de l'espace aérien à certaines périodes, aux règles de la navigation aérienne, au délai de traitement des appareils sur les aéroports et ceci, dans le souci de garantir la sécurité des passagers. En conséquence, si le participant organise lui-même son pré- ou post acheminement, nous lui conseillons de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, pour éviter tout risque de perte financière. Nous recommandons également d'éviter de prendre des engagements (rendez-vous, reprise du travail...) le jour de votre départ ainsi que le lendemain de votre arrivée.

Les irrégularités du trafic aérien ne sauraient dans ces conditions être imputables à Traveldif.com. Les frais éventuels résultant de ces imprévus (taxi, hôtel, parking, pré- ou post- acheminement aérien etc.) seront à la charge du participant.

Face à ces contraintes liées au transport aérien et indépendantes de sa volonté, Traveldif.com se réserve donc la faculté :

- pour les départs sur vols spéciaux, si un nombre minimum de 130 passagers n'est pas atteint, d'acheminer les passagers par autocar vers un autre aéroport de son choix et au retour de post-acheminer les passagers d'un autre aéroport vers l'aéroport de départ sans que cela ne donne droit à une quelconque indemnité.
- de protéger les places d'avion sur un autre vol que celui initialement prévu, ainsi que le droit de modifier un vol spécial en vol régulier, et inversement.
- lorsque les temps de connections (correspondance entre 2 vols) sont jugés insuffisants, d'organiser un pré-acheminement la veille du départ ou un post-acheminement le lendemain du retour.

### RESPONSABILITE :

Traveldif.com ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celles des transporteurs aériens pour lesquels elle commercialise des places d'avion. Les conséquences d'incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par la Convention de Varsovie et nous ne pouvons être tenus pour responsables des dommages quelconques pouvant résulter des conditions dans lesquelles le voyage s'est déroulé, tel qu'un retard, un accident, une perte ou un vol de bagages survenus au cours du voyage.

### ARTICLES DANGEREUX :

Pour des raisons de sécurité, les passagers ne sont pas autorisés à transporter dans leurs bagages des articles dangereux, tels que ceux répertoriés ci-dessous (liste non exhaustive).

Gaz comprimés (à l'état liquide, inflammables, non inflammables et toxiques), tels que le butane, l'oxygène, l'azote liquide, les bouteilles de plongée sous -marine, et les cartouches de gaz comprimé.

Substances corrosives, telles que les acides, les alcalis, les piles hydroélectriques et les dispositifs contenant du mercure (par exemple, les thermomètres).

Explosifs, munitions (notamment les cartouches à blanc), pistolets, fusées de feu d'artifice, fusées éclairantes et amorces de pistolet.

Armes à feu/Pistolets

Liquides et solides inflammables, tels que le gaz à briquet, les allumettes, les allume-feu, la peinture ou les diluants.

Matières radioactives

Mallettes et porte-documents équipés de dispositifs d'alarme.

Matières oxydantes, telles que les décolorants et les peroxydes.

Poisons et agents infectieux, tels que les insecticides, les dés herbants et les matières virales vivantes.

Autres articles dangereux tels que les matériaux aimantés, les substances nocives ou irritantes.

Le passager peut transporter, en faibles quantités, les médicaments et articles de toilette nécessaires à son voyage, tels que de la laque, du parfum et des médicaments contenant de l'alcool.

#### **BAGAGES A MAIN :**

Depuis le 6 Novembre 2006, sont interdits les liquides, gels, pâtes, crèmes et aérosols de plus de 100ml en bagages à main. Les contenants de moins de 100ml devront être disposés dans un seul sac en plastique transparent fermé d'une dimension de 20cmX20cm.

Pour plus de renseignements : [http://www.dgac.fr/html/actu\\_gd/actu2006/comsurete.pdf](http://www.dgac.fr/html/actu_gd/actu2006/comsurete.pdf)

#### **ANIMAUX :**

Les animaux, en principe, sont interdits sur les vols charters. Pour les vols réguliers, il convient d'interroger directement chaque compagnie aérienne.

#### **ANNULATION - MODIFICATION**

##### **Frais d'annulation**

Plus de 30 jours avant le départ : 80 € de frais de dossier par personne non remboursable par l'assurance

De 30 à 21 jours : 75 % du prix du voyage par personne.

Moins de 20 jours : 100 % du prix du voyage par personne.

Dans tous les cas d'annulation (charters ou vols réguliers), les frais de dossier, l'assurance complémentaire ne sont jamais remboursables et doivent donc être ajoutés aux frais d'annulation. Certaines compagnies aériennes considèrent un changement de nom comme une annulation suivie d'une nouvelle réservation. Certains vols réguliers sont soumis à une réglementation spéciale sur les frais d'annulation dont les termes et conditions sont communiqués au moment de la réservation.

Une annulation ou modification ne sera prise en compte que si elle est adressée à Traveldif.com par écrit. La date de réception du document fera foi pour la date d'annulation.

Aucun remboursement n'interviendra si le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation, ni pour défaut d'enregistrement des passagers occasionné par un retard de préacheminement (aérien, ferroviaire ou terrestre), même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Toute place de charter non utilisée à l'aller et/ou au retour, ne pourra faire l'objet d'un remboursement, même dans le cas d'un report de date. L'abandon d'un vol spécial pour emprunter un vol régulier, entraîne le règlement intégral du prix du voyage au tarif officiel.

En règle générale, les modifications quelles qu'elles soient sont traitées comme une annulation suivie d'une nouvelle commande, entraînant les frais d'annulation en vigueur.

##### **Frais de modification**

- Plus de 30 jours avant le départ : 40 € / personne

- De 30 jours à 15 jours avant le départ : 70 € par / personne

- Aucune modification n'est possible dans les 14 jours précédent le départ

#### **REDUCTION ENFANT**

Sur les vols réguliers il convient pour connaître le prix des billets de se référer aux tarifs des compagnies aériennes qui comportent, parfois, des prix spéciaux enfants.

Sur les vols charters, les bébés de 0 à 2 ans bénéficient d'une réduction de 90% mais ils n'occupent pas de siège (sauf mention spéciale).

Les enfants de moins de 15 ans non accompagnés ne sont pas acceptés.

#### **ASSURANCE COMPLEMENTAIRE**

##### **ASSISTANCE / RAPATRIEMENT**

Traveldif.com vous propose en option les garanties ASSISTANCE – RAPATRIEMENT souscrit auprès d'EUROP ASSISTANCE France, police n° 53 863 663 vous permettant de bénéficier de la garantie assistance-rapatriement dans le cadre d'un vol sec.

Conformément à la législation, l'assurance annulation, vol bagages et la garantie assistance – rapatriement ne sont pas incluses dans nos tarifs. ( Il est rappelé que cette même garantie assistance-rapatriement est offerte dans le cadre d'une réservation d'un voyage à Forfait / séjour.)

Pour votre tranquillité nous vous proposons en option de vous couvrir de ces risques. Voir les conditions et limitations des contrats Europ Assistance n° 53 863 663.

(Pour les voyages dans l'Union Européenne (excepté la Grande-Bretagne), il est conseillé de se munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie nécessaire en cas d'hospitalisation. Vous pouvez vous la procurer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie.)

##### **ANNULATION / VOL et PERTE de BAGAGES**

La garantie annulation / vols bagages n'est pas incluse dans nos tarifs. Pour votre tranquillité et si vous n'êtes pas couverts, nous pouvons vous proposer en option un contrat souscrit auprès d'Assur-Voyage n°120 500 Artas.([assurances facultatives](#)).

La souscription à l'assurance complémentaire ouvre droit aux garanties des 2 contrats d'assurances pré-cités (ASSISTANCE / RAPATRIEMENT / ANNULATION VOL et PERTE de BAGAGE) ces contrats sont consultables en détail sur notre site Traveldif.com, ou par courrier sur simple demande en agence.

Celles -ci doivent être souscrites le jour même de la réservation du voyage ou du vol et par l'intégralité des participants inscrits sur un même dossier de réservation.